



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00628710-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

**Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) :** M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

**Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) :** M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

**Secrétaire :** M. Guillaume BAILLY.

**Étaient absents :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

**Procurations de vote :** M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

**OBJET :** 49. Maintenance des ascenseurs, des élévateurs des personnes à mobilité réduite et des monte-charges de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS

Délibération n° 2020/006287

**Maintenance des ascenseurs, des élévateurs des personnes à mobilité réduite et des monte-charges de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS**

**Autorisation de signature de l'accord-cadre**

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 2	24/11/2020	Favorable unanime

**Résumé :**

Pour faire réaliser la maintenance des ascenseurs, des élévateurs des personnes à mobilité réduite et des monte-charges, la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS se sont regroupés dans le cadre du groupement de commandes permanent du 21 août 2019, pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires sans montant minimum, ni maximum.

Le montant annuel estimé des prestations commandées est de l'ordre de 250 000 € TTC pour 4 ans. La durée de l'accord-cadre sera de 4 ans.

Au regard de l'analyse des offres établie sur la base des critères d'évaluation définis dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres du 6 novembre 2020 a attribué l'accord-cadre à la société THYSSENKRUPP, pour un montant forfaitaire de maintenance pour 4 ans de 271 272,00 € TTC.

**I - Contexte**

Pour faire réaliser la maintenance des ascenseurs, des élévateurs des personnes à mobilité réduite et des monte-charges, la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS se sont regroupés dans le cadre du groupement de commandes permanent du 21 août 2019 pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires sans montant minimum, ni maximum.

Le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Le groupement de commandes doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon, il a en charge la signature, la notification et l'exécution de l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement.

L'accord-cadre sera à prix mixtes avec application d'un prix global et forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et l'application de prix unitaires aux quantités réellement exécutées pour les prestations de réparations.

Le montant annuel estimé des prestations commandées est de l'ordre de 250 000 € TTC pour 4 ans (chiffres issus de la réalisation de l'exercice 2019). La durée de l'accord-cadre sera de 4 ans.

## II - Procédure

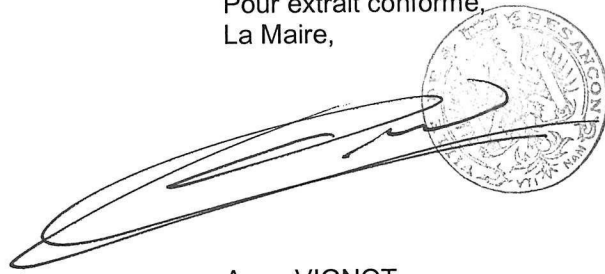
Conformément à l'article R.2162-4-3° du code de la commande publique relatif aux accords-cadres, il est proposé de ne pas fixer de montant maximum à cet accord-cadre, permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels et de pouvoir répondre à l'ensemble des maintenances correctives qui pourraient être nécessaires.

Au regard de ce choix, et conformément à l'article L.2124-2 du Code de la commande publique, un appel d'offres ouvert a été lancé.

Au regard de l'analyse des offres établie sur la base des critères d'évaluation définis dans le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres du 6 novembre 2020 a attribué l'accord-cadre à la société THYSSENKRUPP pour un montant forfaitaire de maintenance pour 4 ans de 271 272,00 € TTC.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec la société THYSSENKRUPP pour un montant forfaitaire de maintenance annuel de 271 272,00 € TTC.**

Pour extrait conforme,  
La Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de SANGONNE' and '71 400 SANGONNE' around a central emblem. The signature is a cursive, stylized name that appears to be 'Anne VIGNOT'.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0